



Communiqué de presse

14.11.2024, 16h

Le parlement valaisan donne un signal fort à la protection de la jeunesse.

Le CIPRET Valais, secteur d'activité de Promotion santé Valais salue les décisions du parlement valaisan qui viennent combler plusieurs lacunes de la législation fédérale. Notre parlement poursuit son rôle de précurseur en interdisant la publicité pour les produits nicotiniques (y compris dans les lieux de vente), mais surtout en interdisant la vente de puffs. Ces tubes colorés aux saveurs sucrées qui ressemblent à des surligneurs attirent de plus en plus précocement des jeunes à consommer et peuvent favoriser de fortes addictions à la nicotine.

Le Valais continue son rôle de précurseur.

Après le Canton du Jura, le Valais est le deuxième canton romand à demander l'interdiction de la vente de puffs sur son territoire. Espérons que ces décisions cantonales permettent à la motion du conseiller national Christophe Clivaz (qui sera discutée en 2025) de pouvoir interdire la vente de puffs sur l'ensemble du territoire helvétique, comme le demande une résolution qui sera traitée demain au Grand Conseil valaisan. Pour rappel, certains pays européens ont déjà franchi ce pas.

Interdiction de la publicité pour les produits nicotiniques

En englobant tous les produits nicotiniques dans l'interdiction de la publicité, notre canton comble un vide juridique qui a été amplement exploité par les industries. L'interdiction de la publicité est une mesure forte et nécessaire pour dénormaliser la consommation de nicotine comme l'a montré le soutien massif à l'initiative « Enfants sans tabac ». Malheureusement l'interdiction de la publicité pour le tabac et la nicotine n'entrera au niveau fédéral seulement en 2026 ou plus tard encore.

Contacts presse

Dr Laurent Rey, président du CIPRET-Valais, 079 476 54 36.

Alexandre Dubuis *PhD*, responsable du CIPRET-Valais, Promotion santé Valais, 079 525 85 45